

LES BREVES DU CRUCI-FALGARDIEN

Mairie de Lacroix-
Falgarde



INSTALLATION D'UNE SIRENE D'ALERTE

Afin d'améliorer le taux de couverture des systèmes d'alerte, les services de la Préfecture ont décidé d'installer une sirène d'alerte dans le clocher de l'église. Cette sirène est prioritairement destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population, et permet de prendre immédiatement les mesures de protection. Elle peut être donnée pour signaler un nuage toxique ou explosif, un risque radioactif, une menace d'agression aérienne, certains risques naturels...

Des essais sonores auront lieu lors de son raccordement au SAIP (Service d'Alerte Et d'Information des Populations), les 16 et 17 août 2016.

En outre, un essai mensuel (1 séquence d'1 minute et 41 secondes) aura lieu tous les premiers mercredis de chaque mois à midi

Comment reconnaître le signal ?

Les sirènes émettent alors un signal modulé, montant et descendant, composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes. **Il ne peut donc pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois.**

Elle peut être déclenchée par la Mairie ou la Préfecture

Que faire en cas d'alerte :

PENDANT l'alerte :

- Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.
- S'informer : écouter la radio : les premières consignes seront données par Radio France et les stations locales de RFO.
- Informer le groupe dont on est responsable.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital.

APRES l'alerte :

- S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à la disposition des secours.